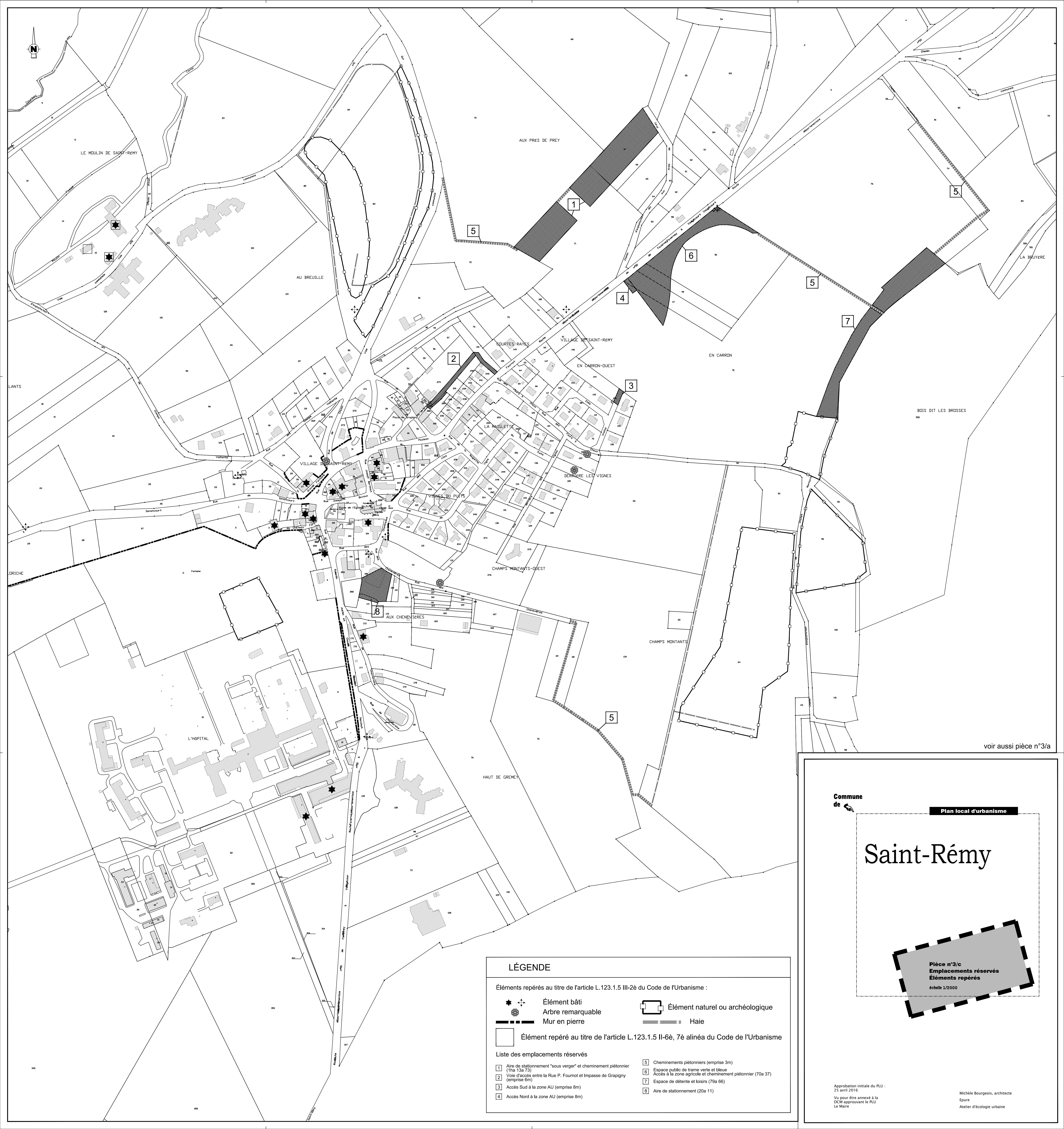




voir aussi pièce n°3/a

LÉGENDE

Éléments repérés au titre de l'article L.123.1.5 III-2è du Code de l'Urbanisme :

	Élément bâti		Élément naturel ou archéologique
	Arbre remarquable		Haie
	Mur en pierre		

Élément repéré au titre de l'article L.123.1.5 II-6è, 7è alinéa du Code de l'Urbanisme

Liste des emplacements réservés

1	Aire de stationnement "sous verger" et cheminement piétonnier (1ha 13a 73)	5	Cheminements piétonniers (emprise 3m)
2	Voie d'accès entre la Rue P. Fournot et Impasse de Grapigny (emprise 6m)	6	Espace public de trame verte et bleue
3	Accès Sud à la zone AU (emprise 8m)	7	Accès à la zone agricole et cheminement piétonnier (70a 37)
4	Accès Nord à la zone AU (emprise 8m)	8	Espace de détente et loisirs (79a 66)
			Aire de stationnement (20a 11)

Commune de

Plan local d'urbanisme

Saint-Rémy

Pièce n°3/c
Emplacements réservés
Éléments repérés
échelle 1/2000

Approbation initiale du PLU : 25 avril 2016
Vu pour être annexé à la DCM approuvant le PLU
Le Maire

Michèle Bourgeois, architecte
Epure
Atelier d'écologie urbaine